



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 16/08/2022

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 10 et le 16 août 2022 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Symphorien-D'Ozon (69)

Evolution du PLU s'appuyant sur un taux de croissance démographique annuel de 1,2 % pour la période 2022-2032 avec une population supplémentaire de 779 habitants, une production de 450 logements supplémentaires et un besoin foncier associé de 8,8 ha. Une extension de la zone d'activités du Pontet est prévue.

- Construction d'unité de fabrication d'emballages plastiques sur la commune de Sainte-Sigolène (43)

Construction d'une nouvelle unité de production dans la zone industrielle du Pin par la société STTP Emballage. À terme, la nouvelle usine aura une capacité annuelle de production 1,5 fois supérieure à l'existante, soit 150 millions de mètres linéaires d'emballages plastiques.

- Micro-centrale hydroélectrique sur la commune de Bourg-Saint-Maurice (73)

Création et exploitation d'une micro-centrale pour une durée de 40 ans, utilisant la force motrice des eaux du torrent de l'Arc au sein de la station de ski des Arcs. Le projet, d'une puissance maximale brute de 648 kW, vise à dériver puis turbiner un débit de 150 l/s avec une chute d'environ 440 m en laissant un débit réservé de 15 l/s dans le tronçon court-circuité long de 3 200 m. et permettra de produire 1,83 GWh / an d'électricité.

Service presse CGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Bruno Hémon - Tél : 01 40 81 68 63

Mél : bruno.hemon@developpement-durable.gouv.fr

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus du CGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>